



Honoraires Agence Baïço

île de Groix

Définis le 19/07/23

Transactions immobilières :

à la charge de l'acquéreur

- Jusqu'à 200 000€ : Forfait 7000€ TTC
- à partir de 200 001€ : 4 % TTC

Honoraires de Location Hors gérance :

Honoraires de constitution de dossier, visite, rédaction d'actes et état des lieux d'entrée hors sortie :

- 100 % TTC d'un loyer mensuel à la charge du bailleur
- 100 % TTC d'un loyer mensuel à la charge du locataire

Dans les limites légales suivantes :

- . Honoraires de constitution de dossier, visites, rédaction d'actes : 8 € TTC du m² pour le bailleur et 8 € TTC du m² pour le locataire*
- . État des lieux: 3 € TTC du m² pour le bailleur et 3 € TTC du m² pour le locataire*

Honoraires de Location dans le cadre de la gérance :

Honoraires de constitution de dossier, visites et rédaction d'actes :

- 60 % TTC d'un loyer mensuel à la charge du bailleur
- 60 % TTC d'un loyer mensuel à la charge du locataire

Gérance :

- 7 % TTC du montant des loyers hors charges

Cohabitation Intergénérationnelle :

- Rédaction de contrat « Cohabitation Intergénérationnelle » fixée par la Loi Elan 2018 : 120€ TTC à la charge du « senior »

- Gestion « Cohabitation intergénérationnelle » : forfait de 45€ TTC/mois à la charge du « jeune »